

Saint-Denis, le lundi 30 mars 2020

N/Réf. : PDT-IP/DG-JT/sa - 9000727

Affaire suivie par : Jocelyn TRULES – Directeur Général
Tel : 02 62 94 20 13 – 06 92 00 30 03
Mail : jocelyn.trules@reunion.cci.fr

**Objet : Exonération de la CFE
et de la taxe sur les enseignes**

Destinataires :

24 Mairies de la Réunion

Monsieur le Maire,

La crise liée au COVID 19 a des conséquences dramatiques sur le tissu de nos entreprises, composé majoritairement de TPE.

Cette situation va exacerber les tensions sur la trésorerie et entraîner des situations de faillite. Des mesures de soutien ont été prises au niveau gouvernemental avec pour objectif de sauver les entreprises.

Au niveau local, ces entreprises contribuent au développement de la richesse économique du territoire, au maintien de l'emploi de proximité.

Elles apportent un réel service à la population et dans ce contexte il est d'une extrême urgence que ces activités soient préservées.

La solidarité locale doit aussi jouer et les communes et les intercommunalités ont une obligation de soutien des entreprises localisées sur leur territoire qui contribue à la création de la richesse. A ce titre, nous vous demandons l'exonération de la Contribution Foncière des Entreprises et de la Taxe Locale sur les Enseignes, afin de permettre de passer le cap de ce moment difficile et de préparer la relance à la sortie du confinement.

Messieurs les élus, je vous en conjure, ne rajoutez pas à la crise sanitaire, une crise économique et sociale qui mettra à bas toute l'économie réunionnaise.

Avec la CCI Réunion, aidez nous, à sauver nos entreprises.

Je sais pouvoir compter sur vous pour répondre positivement à cet appel de détresse.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Le Président,



Ibrahim PATEL